

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Mars 2019

L' an 2019 et le 11 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des Mariages sous la présidence de MOTTE Patrice Maire

**Présents** : M. MOTTE Patrice, Maire, Mmes : HUBERT Stéphanie, PARE Lyne, PINAULT Sabine, MM : BIASUCCI Christian, CADIOU Eric, DELOISON Yann, MILLET Laurent, ROLLAND Etienne, ROSIAK Sébastien

Excusé(s) : Mmes : AUBRY Béatrice, BORDAIS Delphine  
Absent(s) : M. PASCAUD Gilles

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 04/03/2019

**Date d'affichage** : 04/03/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture de Melun  
le : 12/03/2019

et publication ou notification  
du :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DELOISON Yann

Le compte rendu de la séance précédente est adoptée à l'unanimité

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**Annule et remplace la délibération n°2018-057 Demande de subvention au titre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2019 - 2019\_010**

**Annule et remplace la délibération n°2018-057 Demande de subvention au titre de la Dotation d' Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2019**

réf : 2019\_010

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux DETR,

M le Maire expose que le projet d'installation d'un système de vidéoprotection est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR au titre de "travaux de sécurité"

Vu la délibération n°2018-025 du 22/05/2018 autorisant le maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour l'installation d'un système de vidéoprotection,

Vu la délibération n°2018-045 du 10/09/2018 attribuant le marché pour la fourniture, l'installation et la

maintenance d'un système de vidéoprotection à l'entreprise IBS'ON - 75008 PARIS,

Vu la délibération n°2018-056 du 26/11/2018 pour le choix de l'entreprise VRD DE LA BRIE pour la réalisation des travaux de génie civil

Vu l'autorisation d'exploitation de la vidéoprotection délivrée par la préfecture de Seine et Marne,

Vu l'avis technique du référent sécurité de la gendarmerie,

Considérant que le système de vidéoprotection ne sera installé qu'aux conditions suivantes :

- Si la subvention s'élève à 80% du coût HT de l'opération : 14 sites seront équipés
- Si la subvention s'élève entre 60% et 80% du coût HT de l'opération : 7 sites seront équipés (entrées de village, parking du Pont Paillard et déchetterie)

Le marché sera déclaré infructueux si le montant de la subvention accordée à la commune est inférieur à 60% du coût HT de l'opération.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection : 77 722.68€ HT soit 93 267.22€ TTC

Travaux de génie civil : 22 476.80€ HT soit 26 972.16€ TTC

Branchements électriques et conformité : 17 427.45€ HT soit 20 912.94€ TTC

Coût total de l'opération : 117 626.93€ HT soit 141 152.37€ TTC

Subvention DETR sollicitée 80% soit 94 101.54€

Part communale : 23 525.39€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**ADOPTE** le plan de financement exposé ci-dessus

**SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux DETR

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019

A la majorité (pour : 8 contre : 2 CADIOU / HUBERT abstentions : 0)

### **Questions diverses :**

#### **Ouverture d'une pizzeria**

Mme HUBERT Stéphanie conseillère municipale souhaite savoir si une pizzeria va s'ouvrir sur la commune.

Le Maire confirme le projet d'ouverture d'une pizzeria au 10 place des tours dans la partie destinée à l'activité commerciale.

#### **Nuisance du NRO**

M CADIOU Eric conseiller municipal demande si les riverains du NRO sont venus en mairie pour se plaindre des nuisances sonores. Le maire lui répond que les administrés concernés se sont mis en relation directe avec les interlocuteurs de COVAGE et ORANGE néanmoins la mairie est en copie des mails et courriers échangés.

#### **Echange d'une partie de parcelles sur le Champ de Foire**

M CADIOU Eric conseiller municipal, absent au dernier conseil municipal, souhaite une explication concernant l'échange d'une partie de parcelles entre des administrés et la commune sur le champ de foire. Le maire lui répond que l'objectif de cet échange permettra la création de places de stationnement sur le champ de foire, étude de projet menée par l'Agence routière territoriale et le Conseil départemental.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 13/03/2019  
Le Maire, Patrice MOTTE

